



Sos :droits de l'assuré -manquements de l'assureur???

Par nana, le 27/08/2010 à 20:19

Bonjour,

J'espère que vous pourrez m'informer-

Je suis assuré depuis plusieurs années chez mon agent général d'assurance X, basé à 300km de chez moi-

J'ai un problème de santé important et mon agent est injoignable depuis plusieurs jours- J'ai confiance en lui , il a toujours répondu à mes appels soit à l'instant soit dans la journée- J'ai son numéro de portable mais à ce jour, plus d'abonné , ni à aucuns des numéros de son bureau " plus d'abonné"-

J'ai donc essayé de joindre le service client générale (plateforme) ils n'ont pas d'indications , ni d'autres numéros que ceux que j'ai en ma possession- J'ai contacté la direction dans la région PACA-

Ils m'ont laissé entendre que l'agent devait rendre des comptes ou se restructurer???. Qu'il fallait que je patiente 1 à 2 semaines pour savoir car ils n'en savaient pas plus (la direction!!!) et qu'ils me dirigeraient si j'avais besoin de conseils mais qu'ils n'avaient pas pour l'instant accès à mon dossier car il était dans les "mains" de l'agent et de plus ils avaient un problème de connection internet-

Puis-je résilier pour manquements aux obligations de mon agent générale d'assurance? ou de l'assureur? sans attendre la date anniversaire-

Je suis déçue et très embêtée de cette situation-

Je souhaiterai retrouver un bon agent général mais à proximité, je crois que c'est mieux-

J'espère que vous pourrez me répondre-

Je vous remercie par avance

Nana